

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Document mis en ligne le 18 avril 2024 sur le site internet de la commune de Libourne

24-04-050

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 5 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le douze avril à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Emmanuelle MERIT, Conseillère municipale, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN, Conseillère municipale déléguée

Absents :

Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Régis GRELOT, Daniel BEAUFILS pouvoir à Jean-Louis ARCARAZ, Antoine LE NY pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Emmanuelle MERIT

Monsieur Baptiste ROUSSEAU a été nommé secrétaire de séance

COMMUNICATION DES DECISIONS
COMMUNICATION DES DÉCISIONS

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

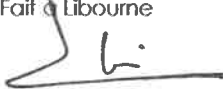
Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- prend acte de cette communication


Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 17.04.2024
et de la publication, le
Fait à Libourne 18.04.2024



Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



COMMUNICATION DES DECISIONS

✓ Direction Administrative et Financière

Service juridique

Délégations du Maire	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	Décision	Convention de domiciliation (Maison des associations)	Association de jumelage Libourne-Montechiarugolo	-----	Du 30 mars 2024 au 29 mars 2025	Antoine Le Ny
	Décision	Convention de domiciliation (Maison des associations)	Association Ecosystème, une Terre pour Tous	-----	Du 15 mars 2024 au 14 mars 2025	Antoine Le Ny

✓ Direction Générale des Services

Délégations du Maire	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais réels prévus à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Bordeaux (Forum des Projets Urbains)	Jean-Philippe LE GAL	-----	Le 19 mars 2024	Philippe Buisson
	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à La Rochelle (comité directeur de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport)	Jean-Louis ARCARAZ	-----	Le 11 avril 2024	Philippe Buisson

Direction de l'Education

Délégations du Maire	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget ;	Décision	Convention de prestations de service : services du laboratoire en matière d'hygiène alimentaire pour la restauration municipale (année 2024-2025)	Laboratoire BIOVAL	Tarifs unitaire selon prestations (entre 26.03 € HT et 13.015 €HT)	Du 16 avril 2024 au 15 avril 2025	Thierry Marty

La liste des marchés publics est annexée à la délibération et à ce présent tableau (Denis Sirdey)



Communication des marchés signés depuis le 18 mars 2024

N° de marché	Intitulé	Montant (H.T)	Montant (TTC)	Titulaire
2023L26_01	Amélioration thermique de l'école élémentaire Marie Marvingt – Lot 1 Electricité	17 386.88€ HT	20 864.26€ TTC	ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE
2023L26_02	Amélioration thermique de l'école élémentaire Marie Marvingt – Lot 2 Faux-plafond	Déclaré sans suite 01/02/24 – Une nouvelle consultation a été lancée le 13/02/24		
2023L26_03	Amélioration thermique de l'école élémentaire Marie Marvingt – Lot 3 Façade / ITE	357 322.14€ HT	428 786.57€ TTC	SOREFAB
2023L20	Prestations de lutte contre les nuisibles dans les locaux de restauration scolaire de la Ville de Libourne : dératisation – désinsectisation	19 800€ HT	23 760 € TTC	NUISEO